

Règlement intérieur de l'Association VIVELAY

1. Réunion et Assemblée générale :

Il est organisé une ou plusieurs réunions chaque année, en rapport avec l'objet de l'association. Elles sont ouvertes à tous les membres, et ces derniers peuvent inviter d'autres personnes. Les frais matériels d'organisation sont réglés directement à l'association par les participants.

L'assemblée générale annuelle sera tenue au cours de l'une de ces réunions .

2. Moyens financiers :

Un compte bancaire est ouvert au nom de l'association. Il fonctionne sous la signature séparée du Président(e) ou du trésorier(ère).

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 12 Euros. Celui-ci peut être modifié par décision de l'assemblée générale. Exceptionnellement le CA peut examiner le cas d'une personne ne pouvant pas régler la cotisation mais rendant des services importants à l'Association, et lui attribuer le statut de membre actif à titre gratuit. Les membres du CA ne peuvent pas être concernés par cette disposition.

Les dépenses engagées pour l'exercice en cours ne devront en aucun cas dépasser le solde des comptes bancaires

3. Réunions du Conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration se réunit, après fixation des dates et lieux de réunions, en utilisant tous les moyens de communication disponibles, notamment la vidéoconférence. Il ne sera pas envoyé de convocation.

4. Forum Yahoo :

L'association est titulaire d'un forum sur Yahoo Groupe. Son accès est libre et gratuit.

5. Bases de données :

Des bénévoles de l'association assurent la numérisation, les relevés et la mise en ligne sur un site de l'association d'actes de BMS, état civil et registres notariaux et paroissiaux. Ces relevés sont mis à disposition de tous les membres qui disposent à cet effet d'un identifiant et mot de passe strictement personnel.

Une base de données généalogiques concernant les protestants du Vivarais et du Velay aux XVIIème et XVIIIème siècles, dans la zone triangulaire Yssingeaux, Annonay, La Voulte sur Rhône, a été établie et est constamment enrichie par les apports des membres. Cette base est mise en ligne sur un site dont l'accès est réservé aux membres qui disposent à cet effet d'un identifiant et mot de passe strictement personnel.

Celles et ceux d'entre les membres qui descendent directement d'une ou plusieurs familles présentes dans cette base de données, peuvent accéder, s'ils le désirent, à l'outil permettant de retrouver les différents liens généalogiques entre eux.

Conditions d'utilisation des données

Les bénéficiaires s'interdisent d'utiliser ces moyens à d'autres fins que leur usage personnel et privé. Ils s'engagent en particulier à ne pas diffuser sur Internet d'autres renseignements que ceux concernant leur propre lignée d'ascendance directe. Le non respect de ces dispositions pourrait conduire le conseil d'administration à leur supprimer l'accès à ces moyens.